



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

153^e Assemblée de l'UIP

Arusha
(République-Unie de Tanzanie)
5-9 octobre 2026



Atelier

Promouvoir des IA éthiques qui respectent les droits de l'enfant

Mercredi 7 octobre 2026, 14 h 00-15 h 30

Note d'orientation

L'intelligence artificielle (IA) transforme rapidement les environnements dans lesquels les enfants grandissent, apprennent, communiquent et exercent leurs droits. Son utilisation croissante dans l'éducation, la santé, les réseaux sociaux, les services publics et les loisirs offre des opportunités considérables pour améliorer le bien-être et le développement des enfants.

En particulier, l'IA peut contribuer à personnaliser l'apprentissage et faciliter l'accès à l'éducation et à l'information pour les enfants, notamment ceux en situation de handicap. Elle peut également améliorer les services de santé et élargir l'accès aux connaissances de manière plus générale.

Cependant, ces opportunités s'accompagnent de risques importants. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux atteintes à leur vie privée et à la protection de leurs données personnelles, au profilage et à la surveillance, aux biais algorithmiques, à des fausses informations et aux contenus préjudiciables. Les systèmes d'IA générative peuvent également faciliter la production ou la manipulation de contenus susceptibles de fragiliser la dignité, la sécurité et l'intégrité des enfants. De plus, un recours excessif aux technologies numériques peut nuire à leur développement et à leur capacité de discernement.

La fracture numérique constitue un autre défi majeur. Alors que certains enfants tirent pleinement parti des nouvelles opportunités offertes par l'IA, des millions d'autres n'ont toujours pas un accès suffisamment large à internet, aux appareils numériques et aux compétences nécessaires pour utiliser ces technologies. En l'absence de politiques proactives, l'IA risque d'exacerber les inégalités existantes entre les pays, les régions et les groupes sociaux.

Placer les droits de l'enfant au cœur de la gouvernance de l'IA

Le développement et l'utilisation de l'IA en ce qui concerne les enfants doivent être guidés par les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment l'intérêt supérieur de l'enfant. L'Observation générale n° 25 du Comité des droits de l'enfant réaffirme également que ces droits doivent être pleinement respectés, protégés et mis en œuvre dans l'environnement numérique.

Un rôle essentiel pour les parlements

Les parlements ont la responsabilité particulière de veiller à ce que l'innovation technologique reste au service de l'être humain et des droits de l'homme. Grâce à leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation, ils peuvent contribuer à mettre en place des cadres de gouvernance de l'IA qui protègent efficacement les enfants sans entraver les innovations bénéfiques.

Ils peuvent notamment promouvoir une législation garantissant la protection des données et de la vie privée des enfants, la sécurité en ligne, la transparence des systèmes algorithmiques et la redevabilité des acteurs qui développent ou déploient des solutions d'IA.

F

Une attention particulière doit être accordée aux applications de l'IA dans des domaines sensibles tels que l'éducation, la santé, la justice et la protection sociale.

Dans ce contexte, l'Union interparlementaire (UIP), conformément à son engagement en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant, tels qu'ils sont consacrés par la Convention correspondante, organise un atelier sur le thème *Promouvoir des IA éthiques qui respectent les droits de l'enfant*.

Grâce à l'échange de bonnes pratiques, cet atelier s'attachera à identifier des mesures concrètes visant à :

- renforcer les cadres législatifs et réglementaires,
- responsabiliser les fournisseurs de technologies,
- promouvoir les analyses d'impact sur les droits de l'enfant,
- investir dans l'inclusion et les compétences numériques, et
- garantir la participation des enfants à la gouvernance de l'IA.

L'atelier comprendra des interventions d'experts en IA et de parlementaires.